

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-037-14047/23/BM

**■ Attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association ADAVA Pays d'Aix - Approbation d'une convention - MGDIS n°2566
59807**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association ADAVA PAYS D'AIX a pour objet la promotion des modes alternatifs de déplacements, le vélo, la marche et les transports collectifs. Cette association appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). L'association compte environ 704 adhérents et 52 bénévoles.

Les activités de l'association sont notamment :

- L'organisation d'ateliers vélo participatifs.
- L'école vélo en ville pour adultes

Le plan vélo métropolitain adopté le 20 juin 2019 affiche l'objectif de doubler la part modale du vélo d'ici à 2024. Il s'agit ainsi de doter la Métropole Aix-Marseille-Provence d'un système vélo global combinant des infrastructures cyclables sécurisées, maillées et continues à des services vélos accessibles et pertinents pour déployer l'usage du vélo dans les déplacements notamment du quotidien.

Au titre de l'année 2021, l'association Adava Pays d'Aix a obtenu une subvention de 8 000 euros en fonctionnement global.

Au titre de l'année 2022, l'association Adava Pays d'Aix a obtenu une subvention de 8 000 euros en fonctionnement global.

Les activités menées par l'association au titre du bilan de l'exercice précédent sont :

- Un Atelier vélo participatif (activité principale de l'association) : 1500 visites pour 226 permanences assurées (moyenne de 7 visites/jour).
- La récupération des vélos : issus de dons des habitants, des syndicats ou de la déchetterie (381 vélos récupérés) ; de plus, dans le cadre de l'appel à projets sur la prévention des déchets "réemploi – réparation – réutilisation" lancé par la Métropole, l'association s'est positionnée sur le réemploi des vélos avec comme objectifs à terme (2024) la récupération de plus de 1000 vélos par an sur l'ensemble des déchetteries du territoire, l'ouverture de 3 ateliers (Pertuis, Gardanne, Vitrolles) et l'embauche d'un second salarié.
- La vente de vélo à bas coût : sur 381 vélos récupérés, 308 vélos ont été revendus entre 30 et 70€ suivant l'état et l'équipement. Ces tarifs modestes appliqués permettent à de nombreux publics d'accéder à l'achat d'un vélo.
- Le marquage des vélos neufs (Bicycode) : 250 marquages.
- Les dons de vélos aux associations : une cinquantaine de vélos ont été offerts aux enfants de la Croix-Rouge.
- L'école de vélo en ville pour adultes : 30 élèves.
- Les comptages vélos : depuis 7 ans 16 points de comptage dans le centre-ville et la première couronne périphérique sont assurés une fois par mois pendant une heure (heure de pointe du matin ou du soir).

- Les manifestations et animations principales : une centaine d'événements (réunion, manifestation, balade, ...) assurée par les bénévoles de l'association, le plus important étant la fête du vélo d'Aix. Durant l'année, 4 visites de quartier (Aix-Sud, Puyricard, PAAP et Luynes) ont été organisées à vélo avec les élus et techniciens afin d'évaluer en situation réelle les problèmes rencontrés par les cyclistes. A eu lieu l'enquête publique sur le premier Plan de Mobilité (ex-PDU) de la Métropole Aix-Marseille-Provence : l'expertise des bénévoles de l'ADAVA a permis de constituer un dossier technique de 14 pages pour l'ensemble du pays d'Aix.
- L'élaboration et la mise à jour de la carte des aménagements cyclables : Une carte du réseau cyclable élaborée par l'association est disponible sur leur site internet : elle recense l'intégralité des aménagements cyclables (bandes, pistes, accotements colorés, voies bus partagées, double-sens cyclables, zones piétonnes/de rencontre, stationnements dédiés vélos...) dans le pays d'Aix.

Au titre de l'exercice 2023, l'association ADAVA a sollicité une subvention en fonctionnement général d'un montant de 15 000 euros.

Au vu de l'objet social de cette association et de sa cohérence avec les objectifs inscrits au sein du plan vélo métropolitain et du plan de mobilité, il est proposé de soutenir cette association et de lui accorder une aide d'un montant de 8 000 euros sous la forme d'une subvention pour l'année 2023.

Il est précisé qu'au vu du montant accordé les modalités seront définies dans la convention d'objectif ci-jointe pour l'année 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet de l'association ADAVA PAYS D'AIX s'inscrit dans les objectifs du plan vélo métropolitain 2019-2024.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 8 000 euros à l'association ADAVA PAYS D'AIX en fonctionnement globale au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectif, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 65 nature budgétaire 6574 sous-politique C360.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX